



CENTRE RÉCRÉATIF D'ARMES À FEU DE MONTRÉAL INC. MONTREAL FIREARMS RECREATIONAL CENTER INC.

2206, 52e avenue, Lachine, Qc, H8T 2Y3

514.635.4867

info@crafm.com

ÉTAPES À SUIVRE POUR OBTENIR LE PERMIS DE POSSESSION ET D'ACQUISITION (PPA) & POUR DEVENIR MEMBRE DU CLUB DE TIR DE MONTRÉAL

Pour devenir membre d'un club de tir, il faut comprendre que vous avez besoin de votre PPA.

Après avoir reçu votre PPA, vous devez suivre le cours de la Loi 9, pour être membre d'un club de tir situé au Québec (pour armes restreintes). NE LE FAITES PAS AVANT !

Pour devenir membre du Club de Tir de Montréal, vous devrez également suivre le cours de sécurité du club.

VOICI LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE :

POUR OBTENIR VOTRE PPA.

S.V.P. - NE FAITES PAS LE COURS DE LA LOI 9 AVANT D'AVOIR OBTENU VOTRE PPA.

1. Suivre le cours **Non-Restreint** (Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu) - CCSMAF
2. Suivre le cours **Restreint** (Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu à Autorisation Restreinte) - CCSMAFAR
3. Remplir le formulaire de la GRC - **CAFC 921 - VOUS TROUVEREZ LES FORMULAIRES SUR NOTRE SITE WEB : SECTION "CLUB DE TIR DE MONTRÉAL - DOCUMENTATION UTILE"**
4. Imprimer et joindre le formulaire du Dépôt en Personne - **SQ-3007** (CAFC 1125F) - au formulaire CAFC 921
5. Mettre tout ce qui vous est demandé dans une enveloppe, **incluant votre photo et les photocopies** des deux certificats de réussite des deux cours, avec le document original de la GRC (gardez une copie pour vos dossiers)
6. **Ne pas cacheter l'enveloppe.**
7. Apporter l'enveloppe au bureau de poste pour la faire peser et timbrer, mais **NE PAS FERMER L'ENVELOPPE.**
8. Apporter l'enveloppe pré-affranchie au poste de police de votre quartier (le plus près). Le policier en service doit remplir et signer le formulaire SQ-3007.
9. Il vérifiera également vos documents et il scellera l'enveloppe qu'il postera ensuite.
10. Il doit vous remettre l'accusé de réception se trouvant au bas du formulaire SQ-3007, comme preuve qu'il a bien posté votre demande à la GRC.

OBTENTION

- = CERTIFICAT DE RÉUSSITE DE SÉCURITÉ NATURE
- = CERTIFICAT DE RÉUSSITE DE SÉCURITÉ NATURE

INSCRIPTION SUR CE SITE WEB :

-> WWW.FEDECP.COM

HABITUELLEMENT, UN MINIMUM DE 45 À 60 JOURS OUVRABLES (ENVIRON 3 MOIS) EST REQUIS AVANT LA RÉCEPTION DE VOTRE PERMIS. IL SE PEUT QUE CE SOIT PLUS LONG. JUSQU'À 1 AN !

*****PRENEZ NOTE QUE VOUS DEVEZ AVOIR DÉJÀ VOTRE PPA POUR FAIRE LE COURS DE LA LOI 9.*****

POUR DEVENIR MEMBRE DU CTM, VOUS DEVEZ SUIVRE LE COURS DE SÉCURITÉ DU CLUB - OBLIGATOIRE - LE MÊME SOIR QUE VOTRE COURS DE LOI 9.

1. **POUR FAIRE LE COURS DE SÉCURITÉ DU CLUB SEULEMENT** - Vous devrez venir au club un MERCREDI SOIR aux environs de 17h30 (Pas besoin de vous inscrire). *(Consultez le calendrier de notre site web avant de vous déplacer - www.crafm.com)*
2. Apportez votre PPA et votre carte de Loi 9 (si ce cours a déjà été fait) ou votre carte de membre valide d'un autre club de tir.
*****Si vous travaillez armé, apportez votre badge qui indique votre numéro matricule.**
3. **POUR SUIVRE LE COURS DE LA LOI 9, VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE SUR LE SITE WEB DE LA FQT [AVANT LE COURS](http://www.fqtir.qc.ca) - www.fqtir.qc.ca**
4. Vous ferez le cours de sécurité du club DE 18h00 À 19h00 **-> COÛT : 110.00 \$ + taxes**
5. Vous ferez ensuite le cours de la Loi 9, DE 19h00 à 20h30 **-> COÛT : 66.84\$ - PARTIE THÉORIQUE - déjà payé lors de l'inscription sur le site de la FQT.**
-> COÛT* POUR LES MUNITIONS ET L'ARMES POUR LE TEST PRATIQUE : 40.00 \$ (Taxes incluses) (à payer sur place)
(S.v.p. arrivez tout de même vers 5h30 PM)
***PRIX PEUVENT ÊTRE SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉ-AVIS.**
6. **Le même soir, nous ferons votre adhésion au club (SI VOUS AVEZ VOTRE PPA, VOTRE COURS DU CLUB ET LE COURS DE LA LOI 9) et dès lors, vous pourrez acheter une arme, si vous le désirez.**

***** NOTE : SI VOUS DÉSIREZ SUIVRE LE COURS DE CHASSE - ICAF - (OPTIONNEL), VOUS DEVREZ AVOIR SUIVI LE COURS NON-RESTREINT COMPLET, L'EXAMEN SEUL N'EST PAS SUFFISANT.**